

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration régulier de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ainsi qu'en visioconférence le 3 décembre 2024 à compter de 9 h 00, sous la présidence de M. Martin Soucy.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis
M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
M. Sébastien Lévesque	Maire de Sainte-Érène	MRC de La Matapédia

Est aussi présent

M. Vincent Dufour	Directeur général	Régie
-------------------	-------------------	-------

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-54

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 septembre 2024
4. Comptes à payer
5. Comptes à recevoir
6. Budget 2025 - correctif
7. Adoption du RÈG10-2024 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés
8. Adoption du calendrier des rencontres 2025
9. Multiplateforme

- 9.1 Suivi
- 10. Collecte
 - 10.1 Suivi
 - 10.2 Conteneurs à chargement arrière- suivi
- 11. Communication
 - 11.1 Suivi
 - 11.2 Publicité
- 12. Divers
 - 12.1. Consigne
- 13. Levée de l'assemblée

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 septembre 2024

Résolution 2024-55

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

4. Comptes à payer

Résolution 2024-56

Prélèvements	# 935 à 944	21 942.63 \$
Dépôts directs et prêts	# 500572-500606	811 901.57 \$
Salaires	# 501869-501886	27 883.97 \$
Total		861 728.17 \$

De ce montant, 5 824.12 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer d'octobre et novembre 2024 pour un total de 861 728.17 \$.

5. Comptes à recevoir

M. Vincent Dufour présente les comptes à recevoir au 3 décembre 2024.

6. Budget 2025 - correctif

Résolution 2024-57

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIE a adopté le budget 2025 lors de la séance du 24 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au budget d'un montant de -232 524 \$ ont été faites;

CONSIDÉRANT QU'un avis aux administrateurs et aux MRC a été donné en date du 8 octobre 2024 concernant ces modifications.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le budget révisé pour l'année 2025 au montant de 8 442 904 \$.

7. Adoption du RÉG10-2024 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés

Résolution 2024-58

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'administration doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux fonctionnaires et aux employés de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE ce code doit inclure certaines dispositions prévues dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM);

CONSIDÉRANT QUE ce code vise à énoncer les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite de ses fonctionnaires et employés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé le 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE son adoption a été précédée d'une consultation des fonctionnaires et employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 18 novembre 2024.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité que le projet de règlement numéro RÉG10-2024 soit et est adopté tel que présenté.

8. Adoption du calendrier des rencontres 2025

Résolution 2024-59

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des rencontres 2025 suivant :

- Mardi 28 janvier 2025, 9h00, à la MRC de La Mitis
- Mardi 25 mars 2025, 9h00, à la MRC de La Matapédia
- Mardi 27 mai 2025, 9h00, à la MRC de La Mitis
- Mardi 15 juillet 2025, 9h00, à la MRC de La Matapédia
- Mardi 23 septembre 2025, 9h00, à la MRC de La Mitis (budget)
- Mardi 2 décembre 2025, 9h00, à la MRC de La Matapédia

Un avis public paraîtra dans une édition des journaux régionaux de décembre ainsi que sur le site web de la Régie.

9. Multiplateforme

9.1 Suivi

Mise à jour des informations concernant le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse.

10. Collecte

10.1 Suivi

Suivi concernant l'intégration de la gestion des collectes de matières résiduelles au niveau de la RITMR. Il y est question notamment de :

- Service à la clientèle pour le 1^{er} janvier;
- Les ententes pour la compensation pour les lieux publics;
- Le service de réparation et fourniture des bacs bleus;
- Le service de fourniture des bacs bruns.

Résolution 2024-60

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'entériner la soumission de USD Global pour l'achat de 40 bacs bruns au coût de 3638 \$ avant taxes plus 300 \$ de transport.

10.2 Conteneurs à chargement arrière - suivi

M. Vincent Dufour présente le suivi concernant le dossier des conteneurs à chargement arrière dans La Matapédia.

11. Communications

11.1 Suivi

Suivi des communications entourant la collecte. Il est question notamment :

- Document de mise à jour des dossiers en gestion des matières résiduelles envoyé le 8 novembre 2024;
- De la distribution des calendriers de collecte;
- Des publicités à venir à la télévision et les médias sociaux;
- Des communications axées sur la collecte des déchets aux 3 semaines.

11.2 Publicité

Résolution 2024-61

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de publicité radio pour la collecte, soit :

- Rouge Amqui : 630 \$ avant taxes;
- Rouge Rimouski : 840 \$ avant taxes;
- Énergie Rimouski : 840 \$ avant taxes;
- FLO FM, Rimouski : 250 \$ avant taxes.
- CFYX, Rimouski : Jusqu'à 700 \$ avant taxes.

12. Divers

a) Consigne

M. Vincent Dufour fait un survol de l'actualité concernant l'élargissement de la consigne et des implications au niveau local.

13. Levée de l'assemblée

Résolution 2024-62

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 10h30.

Martin Soucy
Président

Vincent Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier